

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure ainsi que par mail, par téléphone ou sur place. Le règlement de la prestation se fera en espèces, carte bleue, virement, chèque et/ou ANCV. Un acompte de 100% du montant total est demandé pour valider la réservation.

Toutes formules et cours de surf achetés sont valables pour l'année en cours uniquement. Tout cours de surf acheté et non utilisé avant la fermeture hivernale de l'école sera considéré comme dû, sauf validation préalable avec les membres de l'équipe et l'email associé en guise de preuve.

Art.2 : Conditions de participation

En vous inscrivant à un cours de surf, vous certifiez :

- Savoir nager : Conformément à l'article A322-42 du Code du sport, je certifie être capable de nager au moins 25 mètres et être capable de m'immerger complètement la tête sous l'eau. Cette exigence est essentielle pour garantir la sécurité en milieu océanique.
- Avoir l'autorisation parentale, si personne mineure.

Art. 3 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite d'atelier de shape...)
- Reportés à une date ultérieure en fonction des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève,
- Transformés en avoir valable dans notre structure
- Remboursés en dernier recours.

Toute annulation de l'élève intervenant :

- Minimum 48h avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé,
- Annulation pour raisons médicales : totalité de l'acompte remboursé, sans limite de temps, sous présentation d'un certificat médical.

Sans ces conditions, les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Art. 3.1 : Remboursement

En cas de remboursement, Gang Surf se donne le droit de choisir le mode de remboursement selon le montant de la somme (espèces ou virement). Si Gang Surf rembourse en espèces, cela ne pourra concerner qu'un cours maximum, soit 40€. En cas de remboursement par virement, Gang Surf s'engage à rembourser le client sous 1 mois maximum.

Modalités de remboursement d'acompte pour les groupes

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé
- Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation : la moitié de l'acompte remboursé
- Moins de 15 jours avant la prestation : l'acompte ne sera pas remboursé

Art. 4 : Responsabilité

Les élèves sont pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin du créneau horaire. La responsabilité civile de la structure cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont l'obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants dans notre structure. Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol.

Gang Surf décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol de vos effets personnels au sein de l'établissement. Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur.

Lors de l'utilisation de la navette pour récupérer nos clients chez nos partenaires, l'école de surf s'engage à assurer le transport dans le respect des réglementations en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis nécessaire
- Couverture d'assurance du véhicule
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

Art. 5 : Assurance

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation ont le droit de souscrire à une licence fédérale sous demande, incluant notamment des garanties en responsabilité civile décrite dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux (cf. document ci-dessous*). La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus.

Vous avez la possibilité de souscrire à des **garanties d'assurance complémentaires**. Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Garantie corporelle (optionnelle)

Le dispositif d'assurance compris avec la licence n'intègre pas la garantie corporelle, conformément à l'article L 321-4 du code de sport. Nous attirons votre attention sur l'intérêt que présente pour vous la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive vous expose. Par ailleurs, nous vous proposons en option (facultative) une garantie corporelle et matériel payante que vous pouvez librement souscrire si vous le souhaitez.

Vous pouvez souscrire à l'assurance complémentaire via ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-surf/adhesions/assurance-complementaire-licence-loisir-2025>

Art. 6 : Respect du label

Gang Surf s'engage à respecter le label de la Fédération Française de Surf, garantissant un enseignement de qualité et des conditions optimales pour la pratique du surf.

Art. 7 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous donnez votre accord pour utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

Art. 8 : Comportement des participants

Tout participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur de Gang Surf. L'école se réserve le droit d'exclure toute personne adoptant un comportement inapproprié (non-respect des consignes, mise en danger d'autrui, comportement agressif, consommation d'alcool ou de substances interdites avant ou pendant les cours), sans possibilité de remboursement.

Art. 9 : Protection des données personnelles

Les informations collectées lors de votre inscription sont nécessaires à la gestion de votre dossier et à l'organisation des prestations. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles en nous contactant à l'adresse email de l'école. Ces données ne seront ni vendues ni transmises à des tiers à des fins commerciales.



**Notice Individuelle Accident
à l'attention des licenciés de la FFS**
saison sportive 2025 - n° de sociétaire : 2 908 548 R

Garanties	Licences Surfing France & Loisirs 8,93 € TTC	Licence Surf Club, Éducateur, Dirigeants 17,85 € TTC	Franchises
Décès	20 000 €	46 000 €	Néant
Invalidité permanente (une invalidité > à 50 % donne lieu au versement de 100 % du capital)	31 000 €, porté à 61 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %	77 000 €, porté à 153 000 € si le taux d'invalidité est supérieur à 50 %	5 % d'IP
Incapacité temporaire (maximum 365 jours répartis sur 2 ans)	Néant	30 € / jour	7 jours
Frais médicaux Bris de lunettes Autres prothèses	2000 € 80 € 300 €	5000 € 150 € 300 €	Néant
Forfait hospitalier, à concurrence des frais réels	5 000 €	5 000 €	
Frais de recherche et secours	5 000 €	5 000 €	
Frais de remise à niveau scolaire	1 000 €	1 000 €	
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	1 000 €	3 000 €	

Au titre de l'invalidité permanente, l'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP) par le capital défini ci-dessus.

Exemple : pour Licence Surfing France, pour un taux d'invalidité de 40 % : 40 % x 31 000 € = 12 400 €.

Le taux d'invalidité est déterminé lors de la consolidation de l'assuré.

Ces garanties corporelles optionnelles « Individuelle Accident » intègrent une garantie d'assistance, mise en œuvre par MAIF Assistance (Ima GIE) en cas de nécessité, en appelant : - en France le **0800 875 875** (appel gratuit depuis un poste fixe),

- de l'étranger + **33 5 49 77 47 78**,

- en précisant son nom/prénom/coordonnées, le numéro de contrat de la FFS **2908548 R**.



2 908 548 R

Modalités de souscription :

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de l'intérêt de souscrire une garantie corporelle pour mes propres dommages corporels.

Je souhaite par ailleurs souscrire la garantie individuelle accident proposée par FFS/MAIF (2908548 R). J'intègre la cotisation complémentaire de 8,93 €/17,85 € (suivant ma licence) pour la saison 2025 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que cette garantie corporelle serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositifs législatifs ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles. MAIF: CS 9000, 79039 Niort cedex 9 ou vordonnee@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute rétention, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L. 112-8 et L. 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le

Signature

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Notice FFS
10/2024

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

Art.1: Registration

All registrations for a surf lesson or club service in our structure must be made via the registration form, which must be duly completed by the parents or legal guardian in the case of a minor, or by the concerned person in the case of an adult. Registration can also be done via email, phone, or on-site. Payment for the service must be made in cash, credit card, bank transfer, cheque, and/or ANCV. A deposit of 100% of the total amount is required to validate the reservation. All surf lesson packages and courses purchased are valid for the current year only. Any surf lesson purchased and not used before the school's winter closure will be considered due unless previously validated with the team members and supported by an associated email as proof.

Art.2: Participation Conditions

By signing up for a surf lesson, you certify:

- Knowing how to swim: In accordance with article A322-42 of the French Sports Code, I certify that I can swim at least 25 meters and can fully submerge my head underwater. This requirement is essential to ensure safety in the ocean environment.
- Having parental authorization if a minor.

Art. 3: Lesson Cancellation

In case of adverse weather conditions (strong sea, storm, etc.), lessons that cannot be conducted under the subscribed service will, in agreement with the students, be:

- Replaced by an alternative activity (environmental awareness, equipment discovery, theoretical courses, visit to a shaping workshop, etc.)
- Rescheduled for a later date based on the school's availability and the student's schedule,
- Converted into a credit note valid within our structure,
- Refunded as a last resort. Any student cancellation:
- At least 48 hours before the service: full deposit refunded,
- Cancellation for medical reasons: full deposit refunded, with no time limit, upon presentation of a medical certificate. If these conditions are not met, lessons not attended by the student will not be refunded.

Art. 3.1: Refund Policy

In case of a refund, Gang Surf reserves the right to choose the refund method based on the amount (cash or bank transfer). If Gang Surf refunds in cash, it will only be for a maximum of one lesson, i.e., €40. In case of a refund by bank transfer, Gang Surf commits to reimbursing the client within a maximum of one month.

Deposit Refund Policy for Groups Any cancellation occurring:

- One month before the service: full deposit refunded,
- Between one month and 15 days before the service: half of the deposit refunded,
- Less than 15 days before the service: the deposit will not be refunded.

Art. 4: Liability

Students are taken care of by the structure and are therefore under the responsibility of the instructors during the defined class schedules communicated in advance. Students are once again under the responsibility of their parents or guardians at the end of the scheduled session. The structure's civil liability ceases outside this framework. Parents must ensure that lessons are taking place before leaving their children at our facility. Each registered person is responsible for the equipment in case of loss or theft.

Gang Surf declines all responsibility in case of damage, loss, or theft of personal belongings within the facility. We advise against bringing valuable items.

When using the shuttle service to pick up clients from our partners, the surf school commits to ensuring transportation in compliance with current regulations:

- Drivers holding the necessary license,
- Insurance coverage for the vehicle,
- A clean and well-maintained vehicle (mandatory inspections).

Art. 5: Insurance

All persons subscribing to a service have the right to request a federal license, which includes liability insurance described in the MAIF contract available to parents or legal guardians (see document above*). The school license only offers these guarantees during the teaching hours defined above.

You have the option to subscribe to additional insurance guarantees. Parents or legal guardians may refuse this insurance if they believe they are sufficiently covered by their own insurance policy, as provided by sports law.

Optional Personal Injury Insurance

The insurance package included with the license does not incorporate personal injury coverage, in accordance with Article L 321-4 of the Sports Code. We draw your attention to the importance of taking out a personal insurance policy covering physical injuries that your sports practice may expose you to. Additionally, we offer an optional (voluntary) personal injury and equipment insurance plan, which you can freely subscribe to if desired.

You can subscribe to complementary insurance via this link:

<https://www.helloasso.com/associations/federation-francaise-de-surf/adhesions/assurance-complementaire-licence-loisir-2025>

**Art. 6: Compliance with the Label**

Gang Surf commits to respecting the label of the French Surf Federation, ensuring high-quality teaching and optimal conditions for surfing practice.

Art. 7: Image Rights

By enrolling, you agree to the use of photos and/or videos of your image taken during your training for promotional documents without financial compensation.

Art. 8: Participant Behavior

All participants agree to follow safety instructions and the internal regulations of Gang Surf. The school reserves the right to exclude any individual displaying inappropriate behavior (failure to comply with instructions, endangering others, aggressive behavior, consumption of alcohol or prohibited substances before or during lessons) without a refund.

Art. 9: Protection of Personal Data

The information collected during your registration is necessary for managing your file and organizing the services. In accordance with the GDPR, you have the right to access, modify, and delete your personal data by contacting the school's email address. This data will not be sold or transmitted to third parties for commercial purposes.